A ______________________, le ______________________

DEVIS 1

M ______________________

____

____

______________________ Doit

REGISTRES LE DAUPHIN

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Code de Commerce - Article L441-6 / Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : En application de la loi 80-335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Les risques afférents aux dites marchandises sont transférés à l'acheteur dès la livraison.